



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Service : Direction des Finances

Affaire n° : R2022-2-1-10

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 25 mars 2022 à
19h00

Avis autre commission :

Décision : à la majorité

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal :

- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021,
- Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022,
- Vote des taux d'imposition 2022,
- Attribution de subventions d'équipement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il vous est proposé de délibérer sur les éléments du budget primitif de l'année 2022.

Madame, Monsieur,

Dans un contexte où se superposent une crise géopolitique et humanitaire en Ukraine et une crise sanitaire qui se prolonge, la municipalité demeure pleinement mobilisée pour soutenir les personnes touchées et mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour faire face aux conséquences humanitaires, sanitaires, sociales et économiques de ces crises.

Le budget qui vous est présenté sera à nouveau un budget de mobilisation, pour apporter une réponse efficace et solidaire à ces événements. Des crédits seront ainsi, cette année encore, réservés à la prise en charge sanitaire et sociale liée à la pandémie de covid-19, et notamment la vaccination. Les ressources communales seront également mobilisées pour accompagner les dispositifs d'accueil des familles déplacées ukrainiennes.

Au-delà de cette mobilisation, le budget 2022 est également un budget de réalisation et de concrétisation des engagements pris devant les Cristoliens. Il permet de maintenir le cap ambitieux arrêté par la municipalité, en faveur du vivre ensemble, des solidarités, du maintien d'un service public de proximité et du développement de la ville.

En effet, il nous faut être au rendez-vous pour consolider le socle des politiques publiques communales, au premier rang desquelles la solidarité et la protection des habitants, qui sont

au cœur de notre action. À cet égard, la création d'une mutuelle communale et l'instauration d'une nouvelle aide financière du CCAS à l'adhésion à une complémentaire santé permettront de renforcer significativement l'accès aux soins pour tous. Le maintien et le développement des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des pratiques sportives et culturelles constitueront également un fondement important de la préservation du vivre-ensemble et de la vitalité cristolienne.

Les projets d'investissement en faveur du cadre de vie, de l'épanouissement culturel et sportif, de l'éducation, ou encore en soutien des familles trouvent en effet une traduction concrète dans ce budget, avec des crédits d'investissement de plus de 18 M€, en hausse de 13 % par rapport à l'année passée. En 2022, seront ainsi rénovés les cinémas du Palais, le stade la Habette, la crèche de la Brèche et le parking de la Haye aux Moines. Le cadre de vie fera l'objet d'investissements significatifs, qu'il s'agisse de la voirie, avec la mobilisation conjointe de la Ville et du Territoire pour rénover la rue de BelleVue et engager sur 2022 et 2023 la reprise d'axes structurants, de la requalification de la place des Abymes, ou encore de la poursuite du programme de vidéoprotection. Le développement durable, et en premier lieu la question de l'énergie, sera à nouveau au cœur des investissements municipaux, au travers du patrimoine bâti, du réseau d'éclairage, ou du réseau de chauffage urbain dont l'extension sera poursuivie. Des crédits permettront également d'enclencher la réalisation de nouveaux équipements majeurs pour la Ville, avec notamment la construction de deux nouveaux groupes scolaires. Et au-delà de 2022, c'est sur les 6 années à venir que ce budget permet de se projeter, avec une programmation pluriannuelle des investissements, qui trace les perspectives des équipements publics à rénover et construire d'ici 2028.

En dépit des contraintes budgétaires que font peser les évènements récents, le budget 2022 traduit enfin un choix de responsabilité : le choix de préserver les équilibres financiers de long terme de notre collectivité en prévision des investissements futurs. C'est la raison pour laquelle une progression de la fiscalité foncière de 1 % est prévue, tout en favorisant l'autofinancement des investissements et en poursuivant le désendettement de la Ville.

Le budget pour 2022 qui vous est présenté traduit ces objectifs et s'élève à 240 570 045,00 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes.

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à 52 864 915,00 € contre 44 316 272,34 € en 2021 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2022 pour 38 824 965,63 € en dépenses et 46 946 813,43 € en recettes.

Les restes à réaliser 2021 s'élèvent, quant à eux, à 4 910 157,56 € en dépenses et à 5 918 101,57 € en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 2022	38 824 965,63 €	46 946 813,43 €
Résultat de clôture 2021	9 129 791,81 €	
Restes à réaliser 2021	4 910 157,56 €	5 918 101,57 €
TOTAL	52 864 915,00 €	52 864 915,00 €

1. Les dépenses d'investissement

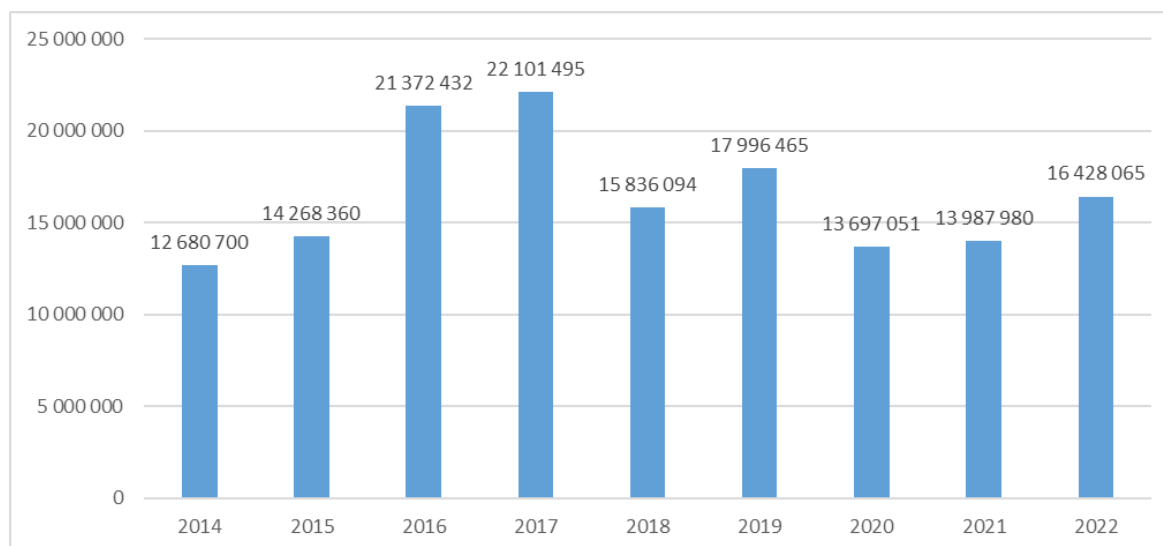
Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 38 824 965,63 € en 2022 contre 35 230 211,00 € en 2021 et se décomposent comme suit :

Dépenses nouvelles d'investissement	Montant (en €)
Dépenses directes d'équipement	16 428 065,00 €
Remboursement du capital de la dette	13 630 000,00 €
Provisions pour refinancement du programme d'emprunts (ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes) et les remboursements des dépôts de garantie	5 000 000,00 €
Participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire	1 385 000,00 €
Comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics	500 000,00 €
Remboursement Taxe d'aménagement sur trop-perçu	10 000,63 €
Dépenses d'ordre	1 871 900,00 €
TOTAL	38 824 965,63 €

1.1. Les dépenses directes d'équipement

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 16 428 065 € contre 13 987 880 € en 2021. Cette augmentation de 17,44 % du socle d'investissements permet de concrétiser l'engagement de la municipalité en faveur de la relance économique et de l'amélioration du cadre de vie.

Les dépenses directes d'équipement depuis 2014:



1.1.1. Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (4 070 500 € en 2022 contre 4 383 000 € en 2021)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés.

Plusieurs inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

1.1.1.1. En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art (2 965 500 € en 2022 contre 3 038 000 € en 2021)

Les travaux pour la rénovation des parkings dont 550 000 € pour le parking de la Haye aux Moines et 130 000 € pour le parking Brossolette	688 000 €
Divers travaux d'entretien de voirie et de réseaux dans tous les quartiers (défense incendie, reprises de réseaux, réfections, entretien marquages, affaissements, fissures...)	555 000 €
Des crédits pour diverses interventions sur les ouvrages d'arts comprenant notamment, 120 000 € pour les études relatives aux travaux de requalification de la Dalle de Larminat, 60 000 € pour le ravalement de la passerelle de liaison du parking de la Haye-aux-Moines, 70 000 € pour les travaux de remise en état des passerelles des italiens, de la pie et préfecture et 10 000 € pour la reprise du carrelage de l'accès métro préfecture	350 000 €
Des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment, le matériel et le mobilier pour la protection et le développement des espaces verts pour 235 000 €, la poursuite du remplacement ponctuel des aires de jeux et de sols souples pour 100 000 €, ainsi que la reprise de l'étanchéité de la fontaine des Coteaux du Sud	451 500 €
Des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services	246 000 €
Les travaux de pacification de la circulation aux abords des écoles	170 000 €

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens	150 000 €
La poursuite des travaux de réfection de la chaussée de la rue Chéret	75 000 €
Travaux d'entretien, de mises aux normes et de réfection des passages piétons	60 000 €
Les travaux de sécurisation des traversées piétonnes avenue de la France Libre	50 000 €
Poursuite du programme de rénovation dans le secteur piétonnier Leclerc	50 000 €
Les travaux de réfection du trottoir et des stationnements rue Neuve	50 000 €
Les travaux de réfection du trottoir Sud rue Henri Matisse	40 000 €
Programme de déploiement des abris à vélos sur l'espace public	30 000 €

Seront par ailleurs prises en charge par GPSEA la rénovation et la requalification des rues de Valenton et des petites haies (lancement des travaux en 2022), Bellevue (enfouissement des réseaux en 2022 et démarrage des travaux en septembre 2022). Feront également l'objet d'études en 2022 pour travaux en 2023 par le Territoire les rues des Emouleuses, Neuve, Duhamel, Champeval, Pierné, Louise, Goncourt, ainsi que les rues des Bleuets et de la Rampe.

1.1.1.2. En matière d'éclairage public et de signalisation tricolore (1 105 000 € en 2022 contre 1 345 000 € en 2021)

Cette année encore, la politique d'éclairage public sera résolument orientée vers les économies d'énergie et la sécurisation. Sont prévues les opérations suivantes :

Des travaux d'économies d'énergie : interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution et moderniser le réseau (remplacement de transformateurs, de lampes énergivores, les boîtes de coupure, entretien divers)	870 000 €
Des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation tricolore pour remédier aux désordres constatés lors des tournées de vérification	175 000 €
Remplacement de matériels de signalisation	60 000 €

Les dépenses d'investissement en matière d'éclairage public génèrent d'importantes économies sur les dépenses de fonctionnement. En témoigne, le bilan de consommation des dépenses électrique des 6 plus importants compteurs de 2015 à 2020. En effet, Les consommations baissent tous les ans.

En 2015 le total était de 6 625 632 kwh et en 2020 : 5 025 546 kwh soit un total économisé de 1 600 286 kwh et donc une baisse de 24,15%.

1.1.2. Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité (579 400 € en 2022 contre 509 100 € en 2021)

Conformément aux priorités municipales et dans le cadre du déploiement de la stratégie de sécurité concertée avec la police nationale, un programme d'investissement est dédié à la poursuite et aux aménagements et dispositifs de sécurité.

Le programme est le suivant :

Des travaux liés à l'extension et à la modernisation du dispositif de vidéo-protection sur le territoire communal	230 000 €
---	-----------

Programme de sécurisation des parkings (parking Brossolette en 2022)	90 000 €
Les travaux de remplacement du matériel de péage du parking Brossolette	70 000 €
Le changement des bornes de la voie piétonne	50 000 €
Des crédits en matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des services	28 600 €
L'intégration au réseau préfecture de police de Paris	10 800 €

1.1.2.1. Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal (7 738 325 € en 2022 contre 5 056 205 € en 2021)

Afin d'assurer les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers sont inscrits à notre budget.

Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :

- le secteur scolaire pour 2 563 100 € ;
- le secteur sportif pour 1 802 700 € ;
- le secteur social pour 1 507 190 € ;
- le secteur de la culture pour 1 808 000 € ;
- le secteur de la jeunesse pour 57 335 €.

1.1.2.2. Le secteur scolaire (2 563 100 € en 2022 contre 2 627 720 € en 2021)

Diverses interventions dans les écoles notamment des travaux de peinture intérieures, de reprise de sols, de sécurité et travaux divers dans les logements de fonction et loges de gardien	447 500 €
Acquisition de mobiliers et de matériels divers pour les écoles et les offices de restauration	429 600 €
Interventions visant à diminuer la température au sein des écoles en cas de fortes chaleurs (Plan pluriannuel de rafraichissement des écoles)	400 000 €
Des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée dont 200 000 € pour la première phase des travaux d'amélioration de l'accessibilité au groupe scolaire la Habette et 141 000 € pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité au groupe scolaire Monge	341 000 €
Étude de programmation et concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire sur le site « Triangle-Échat Nord »	250 000 €
Des travaux sur les espaces extérieurs des cours d'écoles avec notamment la réfection de la cour et le traitement des pieds d'arbre de la cour de l'école élémentaire Chateaubriand	155 000 €
La rénovation complète de la classe 6 de l'école maternelle Beuvin	150 000 €
Réfection et isolation de la toiture de l'École Maternelle Jeu de Paume	80 000 €
Finalisation du plan de déploiement numérique des écoles	75 000 €

Équipement des groupes scolaires en alarmes silencieuses PPMS	65 000 €
Acquisition de capteurs CO2	50 000 €
Poursuite de l'opération de renouvellement des installations de rideaux	40 000 €
Le remplacement des menuiseries bois de l'école maternelle Allezard	40 000 €
Le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Hérédia	20 000 €
Programme de déploiement des abris à vélos devant les écoles	20 000 €

1.1.2.3. Le secteur sportif (1 802 700 € en 2022 contre 1 286 700 € en 2022)

La rénovation du terrain du Stade de la Habette	800 000 €
Des travaux au Palais des Sports avec notamment la rénovation de la façade pour 150 000 € et le réaménagement des vestiaires pour 120 000 €	345 000 €
Travaux divers de sécurité, d'entretien et diverses interventions de réfections des installations dans les équipements sportifs	268 500 €
Des travaux au gymnase Allezard	155 000 €
Divers matériels pour les équipements sportifs	135 200 €
Travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, dont 80 000 € de travaux d'amélioration de l'accessibilité pour le centre sportif Casalis	99 000 €

1.1.2.4. Le secteur social (1 507 190 € en 2022 contre 704 950 € en 2021)

La première phase de la restructuration complète de crèche de la Brèche	1 100 000 €
Des travaux divers dans les équipements de la petite enfance, notamment la reprise complète du sol souple de la cour et le remplacement des fenêtres et portes de la crèche Dolto pour 45 000 €, l'installation d'une hotte au-dessus du poste plonge en cuisine à la crèche Aimé Césaire pour 15 000 €, les travaux d'insonorisation de la mini crèche Casalis pour 10 000 €, le remplacement du toboggan de la mini crèche Côte d'or pour	142 500 €
Des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	100 000 €
Des travaux pour l'amélioration de l'accueil des usagers du service de l'insertion sociale	59 000 €
Des crédits destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH)	55 000 €
L'acquisition de matériels informatique et téléphonique divers et la sécurisation du réseau	25 690 €
Des travaux pour le service des séniors	20 000 €
Divers matériels pour le centre de vaccination	5 000 €

1.1.2.5. Le secteur culturel (1 808 000 € en 2022 contre 354 500 € en 2021)

La rénovation des Cinémas du Palais	1 650 000 €
Des interventions diverses sur les équipements socioculturels	66 000 €
Le versement d'une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil	50 000 €
Des travaux de mise aux normes incendie à la MJC Club de Créteil	8 000 €
Travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour le Centre Social Kennedy	19 000 €
Acquisition de matériels et mobiliers divers	15000 €

1.1.2.6. Le secteur jeunesse (57 335 € en 2022 contre 82 335 € en 2021)

L'achat de matériels et mobiliers pour les accueils de loisirs	32 335 €
Des travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux d'accueil des jeunes	25 000 €

1.1.3. Les bâtiments, équipements et matériels municipaux (3 089 840 € en 2022 contre 3 556 575 € en 2021)

Les interventions financées sur ces crédits sont nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

1.1.3.1. Travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres bâtiments communaux (1 422 500 € en 2022 contre 1 549 000 € en 2021)

Travaux de maintenance sur les divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville	527 500 €
Des travaux nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de Ville avec notamment des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal pour 120 000 €	433 000 €
Travaux et investissement d'économie d'énergie	220 000 €
Subvention d'équipement pour la rénovation du relais Saint Michel	150 000 €
Des travaux au cimetière communal	92 000 €

1.1.3.2. Acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services (988 300 € en 2022 contre 1 133 600 € en 2021)

Le remplacement de véhicules, scooters et vélos (notamment 4 véhicules propres et 2 vélos) ainsi que du matériel pour le garage municipal	401 800 €
L'acquisition de divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité pour 37 000 € et l'équipement de la régie bâtiment pour 306 000 €	343 000 €
L'équipement mobilier et matériel de l'ensemble des services municipaux	243 500 €

1.1.3.3. Développement et inclusion numérique (679 040 € en 2022 contre 873 975 € en 2021)

Les crédits liés à la mise en œuvre d'applications métiers et matériels informatiques et téléphoniques permettant d'assurer le maintien et la poursuite des services dans la dématérialisation	237 040 €
Les crédits dévolus au fibrage, à la mise en réseau et à la sécurisation du réseau numérique de la commune	230 000 €
L'acquisition de matériels, logiciels et licences supplémentaires dans le cadre de l'inclusion numérique	212 000 €

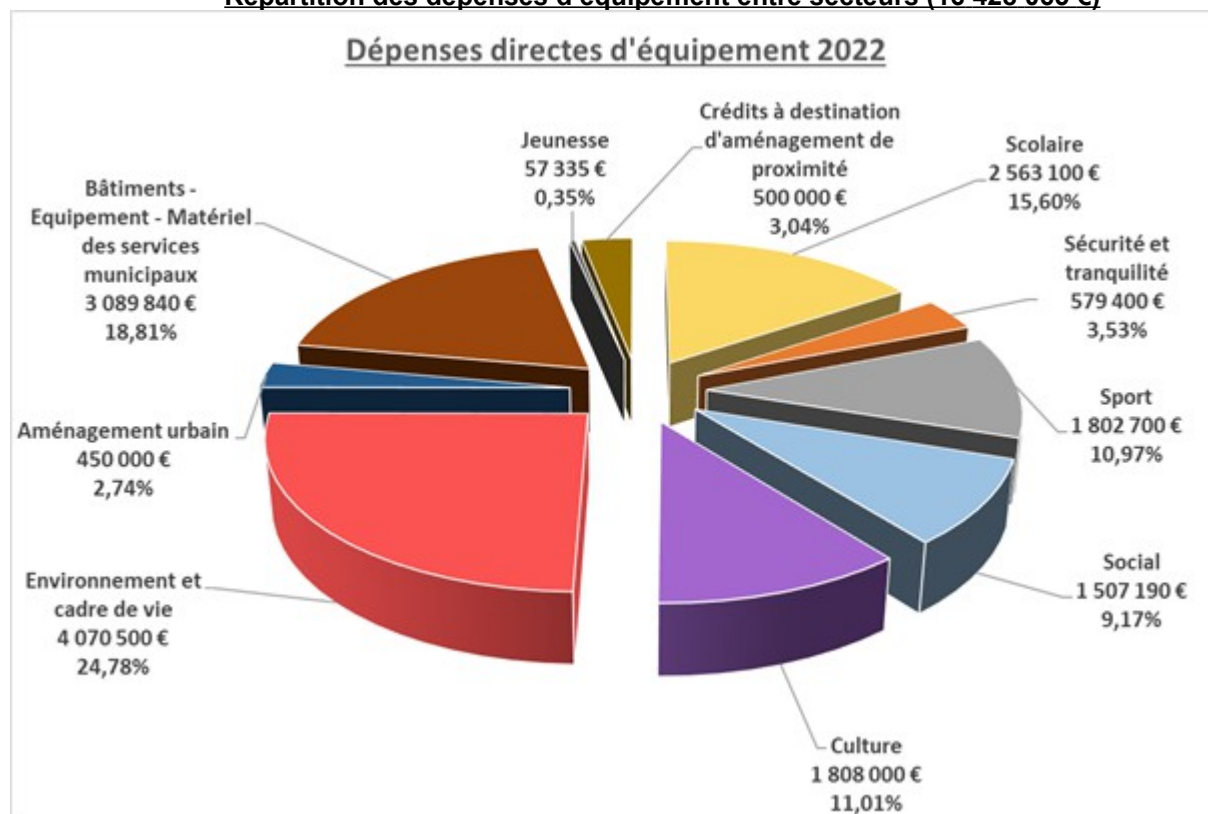
1.1.4. Des crédits en faveur de la démocratie participative (500 000 € en 2022 contre 305 000 € en 2021)

Le budget 2022 comprend le premier jalon du budget participatif, doté à terme d'1 M€ annuels en faveur de projets proposés et portés par les habitants et les conseils de quartier.

1.1.5. Les actions d'aménagement urbain (450 000 € en 2022 contre 146 000 € en 2021)

Les études et le lancement de la première phase de travaux pour la requalification de la Place des Aymes et de ses abords. Cette opération inclura une reconfiguration des espaces publics, notamment via un développement de la végétalisation et un travail sur les circulations.	350 000 €
Acquisition de terrains et frais annexes associés	60 000 €
Études de programmation urbaine et paysagère	40 000 €

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs (16 428 065 €)



1.2. Les dépenses financières (20 025 000,63 € en 2022 contre 19 692 331 € en 2021)

1.2.1. La participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire (1 385 000 € en 2022 contre 1 450 000 € en 2021)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009 et, ce, jusqu'en 2022, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC. Cette participation s'élève pour 2022 à 1 385 000 €.

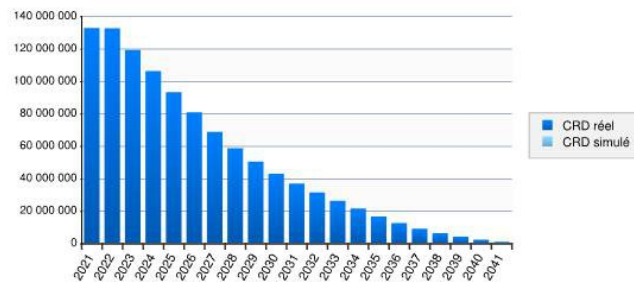
1.2.2. Le remboursement de la dette (13 630 000 € en 2022 contre 13 200 000 € en 2021), les opérations de refinancement (5 000 000 €)

Pour 2022, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 13 630 000 € contre 13 200 000 € en 2021. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.

Par ailleurs, il est envisagé de continuer d'explorer les opportunités de marché à même de permettre à la commune de procéder à des opérations de refinancement pour améliorer les

conditions financières de notre dette. À ce titre, un montant de 5 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

Évolution du capital restant dû



1.2.3. Le remboursement d'une partie de la taxe d'aménagement pour un montant de 10 000,63 €.

La direction départementale des finances publiques a sollicité le remboursement de 3 titres émis en 2018 et 2019 pour un montant de 2 997,47 €. Par conséquent la commune doit rembourser à l'État la part qu'elle a reçue. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 10 000,63 € sur ce chapitre afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes de remboursement de la part de la direction départementale des finances publiques.

1.3. La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2022. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.4. Les dépenses d'ordre (1 871 900 € en 2022 contre 1 050 000 € en 2021)

1.4.1. Les travaux en régie (200 000 € en 2022 comme en 2021)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2022. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.4.2. La neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement (600 000 € en 2022 comme en 2021)

Chaque année la ville procède à l'amortissement des subventions d'équipement qu'elle verse à des tiers. Il s'agit d'une dépense obligatoire. Cette opération se traduit par une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement constituant ainsi un autofinancement de la section d'investissement. Un décret a donné la possibilité aux communes de neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Ainsi, il est possible pour la commune de corriger un éventuel déséquilibre de la section de fonctionnement en utilisant cette procédure. Cette neutralisation se traduit donc par l'inscription d'une recette d'ordre en section de fonctionnement et d'une dépense d'ordre en section d'investissement.

1.4.3. Les opérations patrimoniales (1 050 000 € en 2022 contre 250 000 € en 2021)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine, en liaison avec des opérations passées ou en cours, et à régulariser des erreurs d'imputation effectuées lors d'exercices antérieurs.

Elles concernent, pour 2022 :

- l'intégration dans l'actif de la commune de 2 biens acquis à l'euro symbolique :
 - Local 60 rue Claude Nicolas Ledoux : valeur vénale estimée par les Domaines : 300 000 €
 - Local de quartier av Mal Foch/Chemin des mèches : valeur vénale : 500 000 €.
- le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 €,
- le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 200 000 €.

1.4.4. L'étalement des subventions reçues pour l'achat de matériel (21 900 € en 2022)

Suite à la remarque de la CRC, la commune intègre à compter de 2022, les opérations liées à l'étalement des subventions reçues pour l'achat de matériels. Il s'agit en l'occurrence de subventions reçues par le FIPHPH.

Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

1.5. Une programmation pluriannuelle des investissements

Comme nous y a invité la CRC dans son rapport d'observations définitives à l'issue du contrôle dont la commune a fait l'objet sur l'année 2020, et dans un contexte de développement urbain dynamique qui aura des impacts sur les investissements du mandat, le budget 2022 intègre une programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Regroupant, par objectifs de politiques publiques, les grands investissements et opérations spécifiques prévus sur la durée de la mandature, cette programmation permet une projection opérationnelle et financière en cohérence avec les orientations de la municipalité et les capacités de financement dégagées pour leur réalisation. Cette projection permettra non seulement d'accompagner le développement urbain de Créteil, mais de renforcer encore le maillage d'équipements publics qui constituent le socle du vivre-ensemble cristolien.

À ce jour, la constitution et le chiffrage de cette programmation, qui pourront évoluer sur la période, font apparaître une ambition d'investissement dont le montant avoisine au total 106,5M€. La programmation pluriannuelle des investissements de la mandature intègre les éléments suivants :

1.5.1. Créer de nouveaux établissements scolaires qualitatifs et innovants à Créteil (63,7M€)

Résolument engagée en faveur d'une éducation centrée sur l'épanouissement de tous les enfants, sans distinction d'origine sociale, la Ville de Créteil continuera de s'engager pour offrir aux petits cristoliens un cadre pédagogique qualitatif et innovant, au service des savoirs qui émancipent. Seront ainsi financées dans le cadre de la PPI les opérations suivantes :

- Construction d'un Carrefour éducatif innovant accueillant 800 élèves dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette/Côteaux du Sud ;
- Construction d'un équipement scolaire au sein du Triangle de l'Échat ;
- Restructuration de l'école Victor Hugo dans le cadre des aménagements prévus dans le cadre de la reconfiguration du centre ancien ;
- Etude pour la reconstruction de l'école des Buttes ;
- Restructuration des groupes scolaires Lagrange et Heredia.

1.5.2. Prendre soin de tous les cristoliens et renforcer les solidarités (7,4M€)

En cohérence avec sa politique de solidarité et d'accompagnement des publics fragiles, la municipalité fait le choix d'un soutien public important en faveur d'équipements d'accueil des jeunes enfants et des seniors. Sont ainsi programmés les investissements suivants :

- Rénovation de la crèche de la Brèche, avec une augmentation de sa capacité d'accueil de 20 places ;
- Création d'une nouvelle crèche de 60 berceaux au sein du Triangle l'Échat ;
- Création de nouvelles maisons des seniors, notamment dans le centre ancien.

1.5.3. Réinventer les lieux de culture et de vivre-ensemble (6,9M€)

Riche de son maillage important en équipements de proximité, Créteil a fait des lieux de culture et de partage le socle de son vivre-ensemble. C'est une ambition renouvelée et innovante sur ces secteurs qui est proposée dans la PPI, au travers des investissements suivants :

- Projet d'installation du Ballet des danses urbaines à Créteil ;
- Construction d'un nouvel équipement dédié au vivre-ensemble sur le site de l'ancienne gendarmerie dans le centre ancien ;
- Réhabilitation du centre social Kennedy ;
- Construction d'un nouvel équipement socio-culturel dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette/Côteaux du sud (maîtrise d'ouvrage GPSEA) ;
- Rénovation des cinémas du Palais ;
- Création d'un tiers lieu numérique, de type Fablab.

1.5.4. Développer des infrastructures sportives pour tous (5,8M€)

Ville active et sportive, Créteil offre à ses habitants un grand nombre d'équipements sportifs de qualité, permettant des pratiques par tous et à tous les niveaux. La PPI proposée permettra le financement des opérations suivantes :

- Rénovation du Stade de la Habette ;
- Création d'un nouvel équipement aquatique dans le quartier de la Brèche (maîtrise d'ouvrage GPSEA) ;
- Reconstitution d'un espace associatif et sportif dans le quartier de la Brèche
- Reconfiguration du gymnase Pasteur.

1.5.5. Renforcer la qualité urbaine et la durabilité des aménagements (11,7M€)

Le développement urbain de Créteil intègrera une requalification durable d'espaces publics et une redynamisation de plusieurs secteurs comprenant le financement des investissements suivants :

- Requalification complète de la Place des Abymes et de ses abords ;
- Revitalisation des Bords de Marne et création d'une ferme urbaine sur le terrain de l'ex-garage KIA (maîtrise d'ouvrage GPSEA et Ville) ;
- Plantation d'une forêt urbaine de 1000 arbres au Mont Mesly dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain ;
- Rénovation et redynamisation du centre commercial Kennedy ;
- Requalification du secteur Mesly-Dupeyroux impliquant notamment la réinstallation des services techniques municipaux sur un nouveau site.

1.5.6. Des investissements en faveur d'une démocratie participative renforcée (11M€)

La programmation pluriannuelle des investissements intégrera une dimension citoyenne forte, notamment au travers de la mise en œuvre, d'un budget participatif qui sera doté d'un montant annuel de 1M€. Sera également financée dans le cadre de la mandature la création d'une nouvelle Maison des associations, afin d'offrir un lieu ressources qualitatif en soutien à la vitalité du tissu associatif cristolien.

La programmation pluriannuelle des investissements proposée est adossée à un programme de recettes qui seront notamment fondées sur le produit des cessions foncières dans le cadre des opérations d'aménagement envisagées.

Le calendrier associé à cette programmation est présenté en annexe de ce rapport.

2. Les recettes d'investissement et l'équilibre

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 46 946 813,43 € en 2022 contre 39 150 308,18 € en 2021.

Les recettes nouvelles d'investissement se décomposent comme suit :

2.1. Les recettes réelles (32 038 923,43 € en 2022 contre 26 691 318,86 € en 2021)

2.1.1. Les subventions d'investissement (2 519 636 € en 2022 contre 1 315 044 € en 2021)

Elles s'élèvent, en 2022, à 2 519 636 €, en hausse par rapport à 2021, compte tenu d'une action volontariste des services municipaux pour maximiser le taux de financement des projets. L'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de crédits issus du plan de relance a ainsi été engagé de façon rapide.

Les subventions d'investissement se décomposent ainsi :

Subventions pour les travaux de rénovation du cinéma du Palais	732 350 €
De la Région	300 000 €
Du CNC	432 350 €
Subvention de la CAF pour la restructuration complète de crèche de la Brèche	400 000 €
Subventions pour la construction de vestiaires plateau d'évolution de la Habette	358 000 €
De la DSIL	280 000 €
Du Département	78 000 €
Participation de GPSEA pour les travaux de traitement intérieur des façades et d'aménagement intérieur du local rez-de-chaussée Quartier Néo C	227 000 €
Subvention de la CAF pour la restructuration intérieure complète de la mini-crèche des Bords de Marne	193 000 €
Participation de CDC Habitat pour les travaux de rénovation du parking de la Haye-aux-Moines	167 616 €
Subventions dans le cadre du Plan de Relance pour le numérique dans les écoles	154 094 €
De l'État pour le numérique dans les écoles	129 094 €
De l'ANSSI pour la sécurisation du réseau informatique	25 000 €
Subventions diverses	77 576 €

De l'État pour l'achat de capteurs CO2	67 576 €
Du FIPHFP concernant les aménagements de poste de travail	10 000 €
Subventions pour la vidéo-protection	60 000 €
De la Région	30 000 €
Du FIPD	30 000 €
Le produit des amendes de police	150 000 €

2.1.2. Les dotations et participations (pour 2 482 439,63 € en 2022 contre 2 481 177,68 € en 2021)

Elles s'élèvent à 2 482 439,63 € en 2022 et se répartissent de la sorte :

- le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2021 s'élèverait à 2 050 000 €
- la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal ressortirait à 432 439,63 €.

2.1.3. Les cessions (395 000 € en 2022 contre 275 000 € en 2021)

En 2022, la commune prévoit la réalisation des cessions des locaux commerciaux :

- sis 1 impasse des cascades pour 275 000 € ;
- sis 13 avenue Billotte pour 120 000 €.

2.1.4. Le recours à l'emprunt (18 020 000 € en 2022 contre 18 200 000 € en 2021)

Des crédits à hauteur de 5 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 13 020 000 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

Conformément à la stratégie financière engagée depuis plusieurs années, ce budget prévoit donc un désendettement prévisionnel de 600 K€.

2.1.5. L'excédent de fonctionnement capitalisé (8 121 847,80 € en 2022 contre 3 920 097,18 € en 2021)

À l'issue de l'exercice 2021, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 15 947 140,99 €.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2021 et le solde des restes à réaliser, est, quant à lui négatif et s'établit à 8 121 847,80 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 8 121 847,80 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

2.1.6. La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

2.2. Les recettes d'ordre (14 907 890,00 € en 2022 contre 12 458 989,32 € en 2021)

Les recettes d'ordre s'élèvent à 14 907 890,00 € et se répartissent ainsi :

- L'amortissement des immobilisations pour 3 386 800 € ;
- L'intégration dans l'actif de la commune de 2 biens acquis à l'euro symbolique :
 - Local 60 rue Claude Nicolas Ledoux : valeur vénale estimée par les Domaines : 300 000 €
 - Local de quartier av Mal Foch/Chemin des Mèches : valeur vénale : 500 000 €.
- Le transfert des annonces d'appels d'offres pour les travaux et les études sur les imputations d'immobilisation pour 250 000 €,
- **Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (10 471 090,00 € en 2022 contre 8 861 589,32 € en 2021).**

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 10 471 090,00 € pour 2022.

Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientations budgétaires, le niveau d'autofinancement volontaire vise à conforter durablement notre situation financière et à s'établir en cohérence avec le niveau d'investissement porté par la commune.

2.3. La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021

Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au comptable public, afin qu'il en assure la pertinence.

Sur l'exercice 2021 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 15 947 140,99 € conforme au résultat du comptable public.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2021 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 8 121 847,80 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 8 121 847,80 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2021, après mise en réserve, en recette de fonctionnement pour 2022.

La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	15 947 140,99 €
Résultat à affecter	15 947 140,99 €

Investissement	
Solde d'exécution 2021	-4 741 369,92 €

Résultat antérieur reporté (déficit)	-4 388 421,89 €
Solde des restes à réaliser 2021 (report de recettes 5 918 101,57 € / dépenses 4 910 157,56 €)	1 007 944,01€
Résultat d'investissement (besoin de financement)	- 8 121 847,80 €
Montant de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement	+8 121 847,80 €
Excédent de fonctionnement disponible	7 825 293,19 €
Montant total de la reprise anticipée	7 825 293,19 €

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

2.4. Les reports

2.4.1. Les reports de dépenses pour 4 910 157,56 € en 2022 contre 4 697 639,45 € en 2021

Les crédits d'investissement reportés de 2021 sur 2022 concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait de la crise sanitaire, du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques.

Ils portent sur un montant total de 4 910 157,56 €. Ils concernent notamment :

Des travaux de traitement des façades et d'aménagement intérieur du local de rez-de-chaussée Quartier Néo C pour l'installation d'un local de quartier et l'implantation de services de proximité.	612 386,78 €
La création de 40 nouvelles parcelles de jardins familiaux d'environ 100 m ² sur la Pointe de l'Île Brise Pain,	510 703,32 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, de licences informatiques et les travaux sur le réseau informatique	405 891,00 €
Travaux sur les ouvrages d'art, notamment les travaux de réfection de la passerelle des coucou pour 169 759.60 €, l'étude pour la requalification de la Dalle Larminat pour 74 087,61 €	390 384,87 €
Travaux et équipements dans les écoles, les cours d'école et les restaurants scolaires	378 946,96 €
Construction du bâtiment vestiaire du Stade de la Habette	363 679,44 €
L'achat de véhicules et matériel du garage	251 290,31 €
Travaux et matériels dans les équipements sportifs	213 854,84 €
Les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens	174 209,16 €
Le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore	172 102,90 €
Travaux et équipements dans les équipements socioculturels et autres espaces dédiés à la Culture	164 741,66 €

Des travaux liés à l'extension et à la modernisation du dispositif de vidéoprotection et du CSU sur le territoire communal	164 465,16 €
Le matériel et les travaux d'aménagement de voirie	161 399,56 €
La restructuration intérieure complète de la mini-crèche des Bords de Marne	143 360,49 €
Travaux d'aménagement et d'entretien de l'hôtel de ville et des différents bâtiments communaux	142 874,96 €
Les travaux dans les crèches	110 968,41 €
Les travaux dans le local jardinier rue des Moellons	95 737,21 €
Les études dans le cadre des opérations d'aménagements urbains	95 589,19 €
Les travaux et le matériel pour les parcs et jardins	79 989,60 €
Les frais d'acquisition de terrains et de voirie	71 288,86 €
Les travaux de sécurisation du parking de la Haye-aux-Moines	56 385,23 €
L'audit énergétique	39 006,56 €
Le matériel et le mobilier pour le secteur de la jeunesse	27 843,36 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, outillage, mobilier	27 504,55 €
Le solde de la subvention d'équipement pour le réaménagement du réfectoire de la caserne des pompiers	25 000,00 €
Divers travaux dans le secteur social	12 795,60 €
Les crédits liés au centre de vaccination	9 068,16 €
Divers travaux de prévention sécurité	8 689,42 €

2.4.2. Les reports de recettes pour 5 918 101,57 € en 2022 contre 5 165 964,16 € en 2021

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 5 918 101,57 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, d'un emprunt contracté en 2021 et mobilisé en 2022 et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics.

Emprunt contracté auprès de la Banque Postale	3 200 000,00 €
Subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine	223 514,80 €
la subvention du département au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	170 651,00 €
la subvention de l'ANRU au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	31 903,30 €
la subvention de la CDC au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	20 000,00 €
la subvention de la CDC au titre des études urbaines	960,50 €
Subventions d'investissement de la Région (contrat régional)	689 407,94 €
la subvention des travaux de requalification de la place Giraudoux	350 000,00 €
la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	296 969,47 €
la subvention pour l'aménagement de la pointe de l'Île Brise Pain	42 438,47 €
Subventions d'investissement métropolitaines	645 880,00 €
la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	203 837,00 €

la subvention pour la requalification de la place Giraudoux	181 355,00 €
la subvention pour la requalification de la rue de la Prairie	102 554,00 €
la subvention pour la requalification de l'avenue Gallieni	81 435,00 €
la subvention pour la création de jardins familiaux sur la Pointe de l'Île Brise Pain	65 699,00 €
la subvention au titre du fonds métropolitain d'innovation numérique	11 000,00 €
Subventions d'investissement de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local	855 275,34 €
la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	278 108,00 €
la subvention pour la requalification du stade Brise Pain	233 333,00 €
la subvention pour la création de jardins familiaux sur la Pointe de l'Île Brise Pain	223 834,34 €
La subvention pour la rénovation des vestiaires de la Habette	120 000,00 €
Subventions du SIPPAREC	113 225,82 €
La participation pour l'audit énergétique	40 895,57 €
La subvention pour l'acquisition de véhicules électriques	56 252,50 €
La subvention pour l'acquisition de bornes de recharge électriques	16 077,75 €
Les subventions de la CAF	43 907,00 €
La subvention pour les travaux de sécurisation du jardin de la crèche Ambroise Paré	30 000,00 €
La subvention pour le plan de rafraîchissement des crèches	12 000,00 €
La subvention pour l'achat de tablettes	1 907,00 €
Les subventions relatives aux travaux d'installation de la vidéo-protection	70 789,67 €
La subvention de l'État FIPD	9 826,67 €
La subvention de la Région Île-de-France	60 963,00 €
La subvention de l'Agence Nationale du sport pour la construction de vestiaires sur le plateau d'évolution de la Habette	68 601,00 €
La subvention de la Fédération Française de Football pour la construction de vestiaires sur le plateau d'évolution de la Habette	7 500,00 €

La section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2022	173 847 240,00 €	179 057 936,81
Opérations d'ordre 2022	13 857 890,00 €	821 900,00 €
Excédent reporté 2021		7 825 293,19 €
TOTAL	187 705 130,00 €	187 705 130,00 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 187 705 130,00 € contre 180 121 567,82 € en 2021.

Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre :

- les dépenses réelles qui s'élèvent à 173 847 240,00 € en 2022 contre 167 912 578,50 € en 2021, sont en hausse de 3,53 % ;
- les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 13 857 890,00 € en 2022 contre 12 208 989,32 € en 2021 sont en hausse de 13,51 %. Une augmentation qui s'explique par l'accroissement de plus de 18 % du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette amélioration de l'autofinancement permet ainsi de soutenir l'augmentation du niveau d'investissement porté par la commune en limitant le recours à l'emprunt.

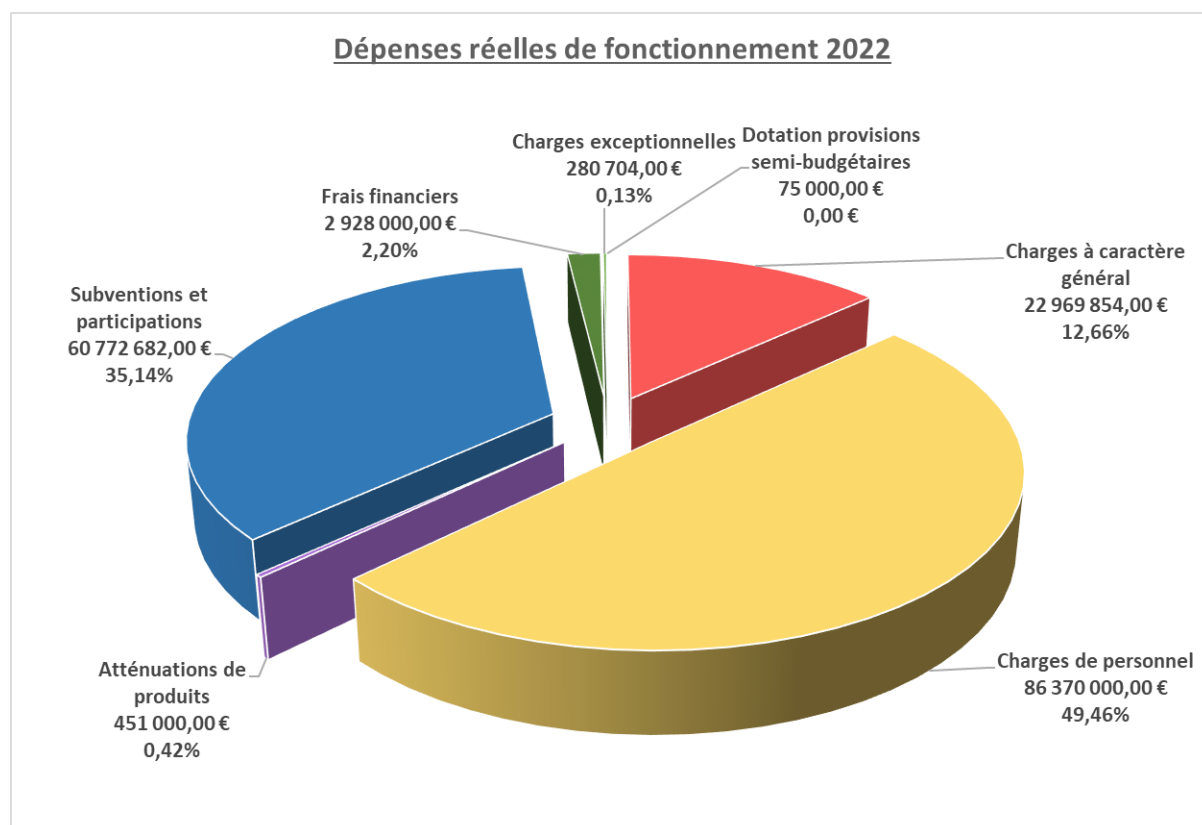
	BP 2021	BP 2022	Variation
Charges à caractère général	19 620 733,00 €	22 969 854,00 €	17,07%
Charges de personnel	84 330 000,00 €	86 370 000,00 €	2,42%
Atténuations de produits	555 134,00 €	451 000,00 €	-18,76%
Autres charges de gestion courante	59 871 504,50 €	60 772 682,00 €	1,51%
Frais financiers	2 946 000,00 €	2 928 000,00 €	-0,61%
Charges exceptionnelles	533 207,00 €	280 704,00 €	-47,36%
Dotations provisions semi-budgétaires	56 000,00 €	75 000,00 €	33,93%
Total dépenses réelles	167 912 578,50 €	173 847 240,00 €	3,53%
Virement à la section d'investissement	8 861 589,32 €	10 471 090,00 €	18,16%
Dotations aux amortissements	3 347 400,00 €	3 386 800,00 €	1,18%
Total dépenses d'ordre	12 208 989,32 €	13 857 890,00 €	13,51%
TOTAL	180 121 567,82 €	187 705 130,00 €	4,21%

Au stade du budget primitif, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent par rapport à 2021 une hausse de 3,53 %. Cette évolution est majoritairement liée aux éléments de contexte d'augmentation substantielle des coûts des fluides, matières premières, fournitures et services.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

1.1. Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 173 847 240,00 € en 2022 contre 167 912 578,50 € en 2021.



1.1.1. Les dépenses à caractère général (22 969 854,00 € en 2022 contre 19 620 733 € en 2021)

Les dépenses à caractère général concernent principalement l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population.

Les charges à caractère général présentent une hausse de 17,07 % par rapport au BP 2021, ce qui s'explique d'une part par l'inflation des coûts de l'énergie (+2 M€ sur les dépenses de fluides), du carburant (+ 362 000 €) et d'autre part par l'augmentation significative des coûts des marchés publics communaux, dont l'évolution est comprise entre +5 % et +10 % pour la plupart.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

-les fluides	6 695 028 €
-les contrats d'entretien et les réparations effectuées dans les bâtiments municipaux, sur les voiries et réseaux divers ainsi que sur les matériels nécessaires au fonctionnement des services	3 668 577 €
-les achats de prestations de service nécessaires à l'activité des services et aux prestations rendues aux usagers	1 828 045 €
-les assurances multirisques relatives aux personnels, aux véhicules aux bâtiments municipaux	1 513 786 €
-les locations immobilières et charges locatives	1 004 960 €
-les frais de nettoyage des locaux.....	743 690 €
-les frais de carburants	987 000 €
-les frais d'alimentation des restaurants administratifs.....	655 200 €

-les impôts et taxes diverses.....	382 350 €
-les vêtements de travail	350 000 €
-les locations mobilières.....	338 736 €
-les dépenses générales exceptionnelles liées à la lutte contre la crise sanitaire	271 000 €
-les frais d'affranchissement.....	183 150 €

Les dispositifs destinés directement à la population sont détaillés dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

1.1.2. Les dépenses de personnel (86 370 000 € en 2022 contre 84 330 000 € en 2021)

Attachée à un service public de proximité de qualité, la municipalité maintient une forte présence des agents sur le terrain qui permet de répondre au quotidien aux attentes des Cristoliens. Cette ambition se concrétise tout particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire, dans lequel l'ensemble des agents communaux est mobilisé pour garantir la protection de la population, souvent au-delà de leurs missions traditionnelles.

Pour 2022, les charges de personnel sont évaluées à 84 330 000 € contre 84 330 000 € en 2021, soit une augmentation +2,42 % par rapport au BP 2021. Il est prévu une enveloppe prévisionnelle de 85 000 € pour financer les heures supplémentaires nécessaires au fonctionnement des dispositifs de lutte contre la pandémie.

Outre la prise en compte de dépenses supplémentaires liées aux conséquences de la pandémie, l'évolution des dépenses de masse salariale s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées aux mesures réglementaires décidées au niveau national :

- le « glissement vieillesse technicité », qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières des agents publics et qui représente ainsi dans l'évolution de la masse salariale près de 440 000 € ;
- la revalorisation indiciaire des catégories C pour 900 000 € ;
- la revalorisation du SMIC qui représente un coût de 235 000 €.

1.1.3. Les autres charges de gestion courante (60 772 682,00 € en 2022 contre 59 871 504,50 € en 2021)

1.1.3.1. La dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée au Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (32 417 023 € en 2022 contre 31 824 953 € en 2021)

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) fait partie avec l'Attribution de compensation métropolitaine, qui est une recette de fonctionnement pour la commune, des flux financiers qui structurent désormais l'architecture et les relations à trois niveaux Commune-Territoire-Métropole propres à la petite couronne parisienne. Il constitue un mécanisme visant à assurer la neutralité budgétaire des situations antérieures à la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux.

La dotation individuelle à ce fonds, versée par la commune, à Grand Paris Sud Est Avenir est ainsi composée de trois parts :

- la part fiscalité qui s'élevait en 2020 à 12 785 453,57 € qui correspond au produit 2015 des taxes ménage précédemment perçu par la Communauté d'Agglomération Plaine centrale ;
- la part dotation de compensation de la part salaire (CPS) pour 14 497 895 € ;
- la part liée à la valorisation financière des compétences transférées à GPSEA qui s'élevait en 2020 à 4 164 233,32 € compte tenu des transferts effectués depuis 2016 ;
- Plan local d'urbanisme : 191 479,64 € ;

- Eaux pluviales : 414 039,58 €,
- Gestion des équipements culturels et sportifs : 2 883 043,86 € ;
- Voirie : 514 844,21 € ;
- Aménagement : 147 030,97 € ;
- Production florale et arboricole : 13 795,06 € ;
- Cette dotation est revalorisée au minimum chaque année pour la part fiscalité et pour la part liée à la revalorisation financière de compétences transférées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives ;
- Pour 2022, le territoire applique la revalorisation législative des valeurs locatives de 3,4% sur l'assiette résultant du montant du FCCT définitif 2021 (31 818 134 €) moins la part dotation de compensation de la part salaire (14 497 895 €) ;
- La dotation individuelle de la commune pour 2022 s'établit donc à 32 417 023 €, soit une augmentation de 588 888 €.

1.1.3.2. Les subventions et participations (27 883 659 € en 2022 contre 27 756 139,50 € en 2021)

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

- Les subventions aux associations et autres personnes de droit privé (9 078 030,00 € en 2022 contre 9 228 081,50 € en 2021)

Cette année encore, la municipalité poursuivra sa politique de soutien fort au tissu associatif, vecteur de la solidarité et du vivre-ensemble dans notre ville. Pour 2022, l'enveloppe de subventions aux associations s'élève à 9 078 030,00 €, la Ville octroyant ainsi son soutien à plus de 150 associations agissant dans divers domaines.

Ces attributions font l'objet d'un rapport spécifique également présenté lors de ce conseil municipal.

- La subvention au CCAS (13 594 900 € en 2022 contre 13 214 211 € en 2021).

Au cœur de la politique de vivre ensemble et d'inclusion portée par la collectivité, les interventions du CCAS s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale et de solidarité envers les plus fragiles, rendue encore plus indispensable en période de crise sanitaire. Outre la poursuite de son activité en faveur de la protection et des soins aux personnes âgées, de l'accueil des enfants de soignants et de l'action sociale, le CCAS accompagne les personnes dont la situation est rendue plus précaire du fait de la crise sanitaire.

Le CCAS étant particulièrement concerné par la prise en charge des conséquences de la pandémie, que ce soit du point de vue sanitaire ou social, les dépenses de masse salariale en sont également impactées à la hausse. Cet effet est renforcé par les mesures de revalorisation salariale dans le secteur sanitaire et social (« Ségur de la santé »), qui impacte également les dépenses de masse salariale du CCAS.

Par ailleurs, la mise en place d'une aide à la mutuelle communale ouverte à tous les Cristoliens depuis janvier 2022 se traduit par une inscription budgétaire prévisionnelle nouvelle de 200K€.

En conséquence, le montant de la subvention communale au CCAS est inscrit en augmentation, à 13 594 000€ contre 13 214 211 € en 2021.

- Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale (1 248 129 € en 2022 contre 1 284 447 € en 2021).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 248 129 €.

Elles concernent le Syndicat informatique INFOCOM94 pour 685 000 €, la Base de loisirs de Créteil pour 525 500 €, le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 5 029 € et Autolib pour 32 600 €.

1.1.3.3. Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires (en 3 962 600 contre 4 029 400 € en 2021).

Il s'agit principalement de l'inscription des crédits nécessaires aux contributions obligatoires de la commune aux structures suivantes :

- la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers est évaluée à 2 000 000 € pour 2022;
- les contributions aux écoles privées à hauteur de 719 600 € ;
- les admissions en non-valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public et les créances éteintes pour 100 000 €.

1.1.3.4. Les redevances pour logiciels informatiques (470 000 € en 2022 contre 290 412 € en 2022)

Il s'agit des redevances versées pour les logiciels informatiques. L'augmentation de ce montant pour l'exercice 2022 est liée principalement à la redevance pour un outil de sécurisation complémentaire de notre réseau, au regard de la recrudescence récente du risque de cyberattaque.

1.1.4. Les frais financiers (2 928 000 € en 2022 contre 2 946 000 € en 2021)

Les charges d'intérêts des emprunts long terme sont estimées à 2 300 000 € en 2022 comme en 2021. De par ses choix stratégiques d'indexation de taux, la commune continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables. Le taux moyen de sa dette est de 1,55 % (contre 1,66 % en 2021).

Les intérêts des lignes de trésorerie sont estimés à 100 000 €.

Il est, par ailleurs, inscrit un crédit de 178 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec la banque RBS.

De plus, il est inscrit un crédit de 50 000 € pour le paiement des commissions demandées par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses) et pour envisager de poursuivre les opérations de renégociation de l'encours de dette de la commune afin d'optimiser l'encours.

1.1.5. Les charges exceptionnelles (280 704 € en 2022 contre 533 207 € en 2021)

Elles sont constituées :

- de la provision de 72 000 € pour une contribution exceptionnelle au syndicat Autolib au titre des frais liés à la résiliation de la délégation de service public ;
- 44 960 € pour la prise en charge de l'accueil des résidences d'artistes et pour la participation à la formation au BAFA de Cristoliens;
- de diverses charges exceptionnelles pour 55 444 € ;
- des bourses et prix attribués pour 38 300 € ;
- des provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale pour 30 000 € ;
- 30 000 € pour le paiement des pénalités due suite aux classes de découvertes

- annulées à cause de la pandémie ;
- de 10 000 € pour les remises gracieuses dans le cadre de la commission des impayés scolaires et périscolaires.

1.1.6. Les atténuations de produits (451 000 € en 2022 contre 555 134 € en 2021)

Elles sont constituées principalement en 2022 de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), instrument de péréquation « horizontale » entre les collectivités territoriales. Les montants définitifs de la contribution communale ne sont communiqués que tardivement dans l'année par les services de l'État.

L'estimation de la contribution de la commune pour 2022 s'élève à 450 000 € en légère hausse par rapport au réalisé 2021 de 385 055 €.

1.1.7. Les provisions semi-budgétaires (75 000 € en 2022 contre 56 000 € en 2021)

En 2022, est inscrite une provision de 75 000 € afin de couvrir le risque d'impayés divers.

1.2. Les dépenses d'ordre (13 857 890,00 € en 2022 contre 12 208 989,32 € en 2021)

1.2.1. La dotation aux amortissements (3 386 800 € en 2022 contre 3 347 400 € en 2021)

La dotation aux amortissements pour 2022 s'élève à 3 386 800 € contre 3 347 400 € en 2021.

L'amortissement contribue à la sincérité des comptes des comptes dans la mesure où il permet de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources d'autofinancement pour leur renouvellement.

1.2.2. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (10 471 090,00 € en 2022 contre 8 861 589,32 € en 2021)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement. Il s'élève à 10 471 090,00 € en 2022 contre 8 861 589,32 € en 2021.

1.3. Présentation fonctionnelle des crédits inscrits au budget primitif

La présentation des crédits par fonction permet d'identifier les montants dédiés aux différentes politiques publiques. Cette présentation inclut les moyens humains, matériels, de prestations de services et de subventions aux associations.

1.3.1. L'action sociale (16 250 542 € en 2022 dont 1 964 300 € de dépenses de personnel et 13 594 900 € de subvention au CCAS contre 15 710 980,50 € en 2021)

En première ligne dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, le CCAS est un acteur majeur de la santé et de la solidarité. Au-delà de ses activités traditionnelles, le CCAS a déployé, depuis le début de la crise sanitaire, des dispositifs réactifs de prise en charge médicale (centre de vaccination), d'accueil et d'orientation (cellule d'appels, accompagnement des seniors et personnes fragiles) ainsi que de lutte contre la précarité (accompagnement social et mise en œuvre de l'aide exceptionnelle aux étudiants) et de

solidarité. L'engagement sans faille de ses équipes mérite d'être particulièrement souligné.

Dans ce contexte, la commune souhaite maintenir, et renforcer, son soutien aux actions plus que jamais nécessaires du CCAS. Ainsi, pour 2022, le budget consacré à l'action sociale s'élève à 16 250 542 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS pour un montant de 13 594 900 €.

Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

1.3.1.1. Les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire

Le budget de l'action sociale comprend pour 2022 une grande partie des dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire.

Les dépenses globales d'intervention sont inscrites à hauteur de 271 000 € dont 87 500 € pour le fonctionnement hors frais de personnel du centre de vaccination installé au Centre Marie Thérèse Eyquem.

Il est précisé que le niveau des dépenses associées à la prise en charge des dispositifs de vaccination sera probablement conduit à être revu au regard de l'actualité sanitaire de l'année.

1.3.1.2. Mise en place de la mutuelle communale

En 2022 sera également proposée pour la première fois une mutuelle communale, permettant d'étendre la couverture complémentaire santé à des Cristoliens qui ne pouvaient jusqu'alors y avoir accès.

Par ailleurs, le CCAS accompagnera cette démarche en proposant une aide financière complémentaire aux personnes modestes, sous conditions de ressources. Elle viendra en déduction des cotisations à leur complémentaire santé pour permettre une prise en charge pouvant atteindre 50% de la cotisation à la mutuelle. L'aide sera attribuée à l'issue d'un entretien avec un référent social du CCAS visant à favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs de prévention. Un montant de 200 000 € est inscrit en prévision de cette prise en charge.

1.3.1.3. Les interventions sociales

Rendues plus que jamais nécessaires en cette période de crise, les interventions sociales du CCAS envers les plus fragiles seront maintenues en 2022 et, ce, dans la continuité de son activité et des actions menées en 2021.

Des aides financières sont attribuées sur évaluation sociale pour les besoins de première nécessité (aides alimentaires d'urgence, aides vie courante, loyers, énergie).

1.3.2. L'éducation (28 704 150 € en 2022 dont 23 355 560 € de dépenses de personnel contre 26 214 093 € en 2021)

Le budget consacré à l'éducation, qui s'élève en 2022 à 5 044 306 € hors masse salariale, permet à la Ville de maintenir une ambition élevée en faveur des jeunes cristoliens.

Signe fort de son volontarisme en la matière, notre collectivité poursuivra en 2022 une politique affirmée en faveur de la modernisation de l'école, l'ouverture à des activités de qualité pour tous les enfants, notamment l'usage du numérique, et de soutien au monde scolaire.

Pour mener en 2022 les actions prévues dans le cadre de cette politique publique, la direction de l'éducation dispose d'un budget d'intervention de 2 583 581 € hors masse salariale qui comprend principalement :

1.3.2.1. Les crédits nécessaires au fonctionnement des écoles publiques

Il s'agit principalement des inscriptions suivantes :

- l'attribution de crédits pédagogiques aux écoles publiques à hauteur de 415 000 € sous forme de dotations par élève afin de financer notamment l'achat de fournitures scolaires, 40 000 € pour permettre la location de cars pour des sorties pédagogiques et 19 800 € pour l'achat de livres ;
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM1 et CM1-CM2 à hauteur de 615 000 € ;
- la politique de soutien aux activités éducatives au travers du financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne à hauteur de 80 000 € ;
- les crédits liés à la lutte contre la pandémie à hauteur de 90 000 €, comprenant la désinfection des locaux et l'achat de petits équipements ;
- l'inscription de crédits à hauteur de 31 200 € dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE) pour le fonctionnement des « Cafés des parents », la mise en place de suivis individuels et d'une permanence d'accès aux droits pour les familles suivies dans ce cadre (convention avec l'association Nouvelles Voies).

1.3.2.2. Les dépenses liées à la cité éducative

Pour 2022, 128 000 € sont inscrits afin de poursuivre les actions engagées dans le cadre de cette démarche autour des objectifs contractualisés avec l'État et les partenaires.

1.3.2.3. Les contributions obligatoires aux écoles privées

Sous contrat d'association, les écoles privées Ozar Hatorah et De Maillé reçoivent, conformément à la réglementation, sous forme de dotation par élève une contribution à hauteur de 669 600 €.

1.3.2.4. Le soutien aux associations et établissements à vocation éducative

La Ville apporte son soutien aux associations et établissements qui s'impliquent dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Pour ce faire, elle attribue pour 2022 :

- des subventions de fonctionnement à des associations pour 22 000 € ;
- des subventions aux coopératives des écoles publiques pour l'achat de prestations et de petits matériels et d'outillages divers à hauteur de 47 381 € ;
- des subventions aux collèges et lycées publics cristoliens pour l'organisation de leurs séjours éducatifs à hauteur de 8 448 €.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 23 355 560 €.

1.3.3. La jeunesse (10 385 133 € en 2022 dont 9 572 400 € en dépenses de personnel contre 9 988 060 € en 2021)

Si les actions de la municipalité en direction des jeunes ont été perturbées par la pandémie,

les démarches d'accompagnement ont été poursuivies tout au long de la crise sanitaire. Ainsi, bien qu'il y ait eu des périodes contraintes (un mois de fermeture en avril, des périodes d'ouverture partielles notamment pour les structures Jeunesse, l'obligation du pass sanitaire pour les plus de 12 ans, ...) et l'annulation de nombreux projets, les équipes ont su proposer aux enfants et aux jeunes des animations de qualité (Antirouille 2021, Hors les murs, projets numériques, ...). Les différents protocoles sanitaires ont également nécessité une réadaptation des manières d'intervenir auprès du public accueilli.

Cette année encore, les actions d'animation jeunesse et les séjours proposés s'adapteront aux contraintes. L'opération Antirouille sera renouvelée.

Pour mener à bien l'ambition municipale vers les plus jeunes, la politique jeunesse dispose pour 2022 d'un budget qui s'élève à 748 960 €, hors masse salariale. Le déploiement de cette politique publique repose sur trois volets :

1.3.3.1. Le secteur « enfance-loisirs »

Ce secteur dispose d'un budget de 551 070 €. Il organise :

- Les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires pour les enfants de 3 à 17 ans dans ses différentes structures : 19 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 9 activités dans les gymnases sur le temps périscolaire et 6 durant les vacances scolaires, 25 accueils périscolaires maternels et élémentaires.
- Les séjours de vacances seront ouverts à 140 enfants et jeunes cristoliens, dont le séjour au Portugal.

1.3.3.2. Les animations et les projets jeunesse

Ce secteur dispose d'un budget de 113 160 € et coordonne et organise l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur des jeunes au travers notamment :

- des animations et projets jeunes (20 000 €) dans le cadre des dispositifs Passeport jeunes 8-15 ans, la carte « Avanta'Jeune » 16-20 ans, le chéquier découverte 8-15 ans, le chéquier « sorties à la carte », des stages socioculturels et des animations proposées au Club de Loisirs pour Adolescents et Préadolescents « CLAP » (10 500 €) ;
- du dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes de 16 à 20 ans (12 960 €) qui souhaitent préparer les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR) ; Il est prévu d'attribuer 108 bourses de 120 € chacune.
- de la gestion du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour 12 000 €. En mars 2022, le BIJ a organisé un événement s'inscrivant dans les projets de mandature et répondant aux problématiques particulièrement prégnantes d'emploi des jeunes et d'orientation, en lien avec le numérique : le Forum des métiers du numérique.

1.3.3.3. Le service commun jeunesse

Disposant d'un budget pour 2022 de 84 730 €, ce service prend en charge principalement l'achat de prestations, alimentations, diverses fournitures et matériels pour mener les actions transversales de l'ensemble de la direction pour 12 290 € (Macadam, Tournoi 3P, Mondial des banlieues,...) et l'organisation de mini-séjours pour 72 240 € pour près de 310 enfants et jeunes (4 séjours courts pour les ALSH maternels, 5 séjours courts des ALSH élémentaires, 48 jeunes pour les séjours courts du Pôle Jeunesse).

Enfin, les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent pour 2022 à 9 572 400 €. Dans une logique de sécurisation des parcours professionnels des agents communaux, la masse salariale de la direction de la jeunesse intègre en 2022 notamment la

stagiairisation de 15 vacataires.

1.3.4. Le sport (11 363 361 € en 2022 dont 5 138 600 € de dépenses de personnel et 4 566 384 € de subventions aux associations contre 11 225 084 € en 2021)

Le budget dédié à la politique sportive s'élève à 6 224 761 €, hors masse salariale, et se répartit entre trois principaux postes budgétaires :

1.3.4.1. Les moyens nécessaires au fonctionnement de la direction

Pour assurer le fonctionnement des secteurs opérationnels de la direction, elle dispose d'un budget de 93 100 € qui est ventilé principalement entre :

- l'achat de petits équipements et matériels sportifs, l'entretien et la maintenance des équipements sportifs pour 52 600 € ;
- l'acquisition de prestations (initiation sur le temps scolaire à la voile avec l'île de loisirs), de petits équipements et matériels pour l'organisation et l'encadrement des animations sportives sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour 26 500 €, de bourses et prix pour 4 000 € ;

1.3.4.2. Le soutien aux associations à vocation sportive

Ces associations à vocation sportive, qui participent au développement de la pratique sportive sur le territoire municipal, sont soutenues par la commune à hauteur de 4 566 394 €. Les principales sont l'US Créteil et les deux clubs professionnels cristoliens la SEM SL USC Handball et la SAOS US Créteil - Lusitanos Football.

1.3.4.3. La commune contribue également au fonctionnement de l'île de loisirs de Créteil à hauteur de 525 500 €

Par ailleurs, les dépenses de personnel de la direction des sports s'élèvent à 5 138 600 € dont notamment l'intervention d'une vingtaine d'éducateurs sportifs qui participent à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire avec l'organisation de plus 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine en faveur des élèves cristoliens.

1.3.5. La culture (5 838 359 € en 2022 dont 1 542 900 € de dépenses de personnel et 3 424 132 € de subventions aux associations contre 5 814 345 € en 2021)

Disposant d'un budget, pour 2022, de 4 295 459 €, hors masse salariale, pour mener des actions de coopération culturelle, soutenir le tissu associatif et favoriser l'entretien du patrimoine culturel de la commune, les interventions de la direction de la culture se manifestent dans deux principaux domaines :

1.3.5.1. L'action culturelle

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.

Son budget d'intervention s'élève à 374 700 €.

Le dispositif « Antirouille » sera reconduit. Pour cela, une enveloppe budgétaire de 171 000 € est prévue en fonctionnement. Il sera associé à la reprise de l'évènement « Jour de fête ».

La direction de la culture a repris en 2021 la gestion du projet « Vis ta différence », action de sensibilisation au handicap et à la différence mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui par le service

Jeunesse.

La mise en œuvre du déploiement culturel du dipbike s'amplifiera en 2022 dans le cadre de la stratégie numérique de la ville.

Les dispositifs de soutien d'aide à la pratique amateur (le Fonds de Soutien à la Créativité, Créteil en Scène, le Temps fort du théâtre amateur et le parcours des ateliers d'art des écoliers) seront reconduits à hauteur de 15 900 €. En effet ils participent au développement, à l'accompagnement et à la mise en réseau des partenaires, de projets innovants permettant l'accès et la participation de chacun aux arts et à la culture

En 2022, le projet « Ici commence la mer », initié en 2021., sera poursuivi. Ce projet s'adresse à une quinzaine de jeunes Cristoliens qu'il initie à la pratique de la voile en déclinant de multiples actions croisant sport et création artistique. Il associe la MPT Jean Ferrat, de nombreux partenaires sportifs et culturels et fait l'objet d'un soutien financier de l'association Surfrider (du skipper cristolien Paul Meilhat), de GPSEA, de Suez, de l'OMS, de la Politique de la Ville et de la MAC.

En 2022, sera mis en place un projet musical avec l'Ensemble Magnetis, coordonné par le musicien professionnel cristolien Sébastien Bouveyron. Il s'agit de présenter un panorama de la musique classique aux publics de façon accessible et interactive dans les quartiers (à travers une dizaine de séances suivies d'un concert final). Ce projet serait mené en partenariat avec des équipements socio-culturels pour toucher les publics éloignés de la pratique culturelle.

1.3.5.2. Le soutien apporté aux équipements socio-culturels et aux associations à vocation culturelle

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de projets à hauteur de 2 550 802 €, et de la mise à disposition de personnel ou de locaux.

La direction de la culture continuera d'accompagner le développement de l'activité de ces structures.

Par ailleurs, vingt et une associations à vocation culturelle reçoivent le soutien de la Ville à hauteur de 628 980 € dans des domaines riches et variés tels que la musique, la danse, le théâtre, le cinéma et l'entretien du patrimoine culturel.

Les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 1 542 900 €.

1.3.6. La prévention et la sécurité (10 914 053 € en 2022 dont 8 415 600 € de dépenses de personnel contre 10 649 656 € en 2021)

Les dépenses de fonctionnement liées à la prévention-sécurité intègrent la poursuite de l'extension de la vidéo protection et un renouvellement de la maintenance de l'ensemble du parc de caméras existant avec une modernisation du réseau de sécurité des parkings.

Le budget de fonctionnement de la prévention – sécurité intègre également, outre le fonctionnement de l'équipe de garde urbains, les missions traditionnelles de la direction de la Prévention-sécurité qui assure la surveillance d'un nombre croissant de sites et d'activités : près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'Hôtel de Ville. Elle est aussi en charge de 8 parkings publics, ainsi que de la gestion des objets trouvés et de l'enlèvement des véhicules épaves.

Le budget de fonctionnement lié à la prévention – sécurité, qui s'élève pour 2022 à 154 100 €, comprend ainsi principalement :

- les dépenses de maintenances diverses pour 111 200 € ;
- le recours aux services de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) qui, après conventionnement, assure pour le compte de la collectivité la notification des avis de paiement du forfait post-stationnement ainsi que le recouvrement des produits pour 15 000 € ;

Par ailleurs, 2 000 000 € sont prévus pour la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers en 2022.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à la politique de prévention – sécurité menée s'élèvent à 8 415 600 €.

1.3.7. La démocratie locale et de proximité (121 154 € en 2022 contre 113 360 € en 2021)

Pour 2022, les dépenses inscrites en faveur de la démocratie locale et de proximité s'élèvent à 121 154 € en 2022 contre 113 360 € en 2021.

Ce budget porte l'ambition de répondre aux objectifs fixés par la municipalité afin d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre l'ensemble des actions développées autour des conseils de quartier et des conseils municipaux pour les jeunes cristoliens mais aussi soutenir la participation des habitants dans l'ensemble des projets structurants pour l'avenir de la commune.

Le déploiement de ces démarches s'articule autour de trois volets :

1.3.7.1. Les assemblées locales

Elles concernent les jeunes cristoliens qui siègent au sein des conseils municipaux des enfants, des adolescents et des jeunes et pour lesquels des crédits à hauteur de 27 070 € sont inscrits en 2022.

Ces crédits permettront d'assurer le financement du fonctionnement de ces instances ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs dans le cadre des différents projets portés par les conseils et les manifestations qui en découlent ainsi que l'accompagnement nécessaire des jeunes conseillers.

1.3.7.2. Les conseils de quartier

Les conseils de quartiers, renouvelés en 2022, disposent d'un budget de fonctionnement dont le montant global s'élève à 65 000 €. Une somme de 4 000 € est attribuée forfaitairement à chaque conseil de quartier et de 5 000 € à chaque secteur et ce afin d'appuyer la réalisation de réunions, de projets, d'actions et d'animations.

1.3.7.3. La mise en place du budget participatif

Projet important de la mandature, le budget participatif s'inscrit dans la continuité du budget d'investissement « Conseils de Quartier » pour permettre à tous les cristoliens et cristoliennes de déposer des idées ou des projets, reçus par un comité de suivi, expertisés par les services puis votés par les conseils de quartier. Pour mener ce projet à bien, il doit pouvoir s'appuyer sur une communication innovante et élargie mais aussi sur une plateforme de participation citoyenne permettant d'une part de faciliter le travail interservices mais aussi de permettre les interactions entre habitants au bénéfice des projets.

1.3.8. Le développement durable (54 600 € en 2022)

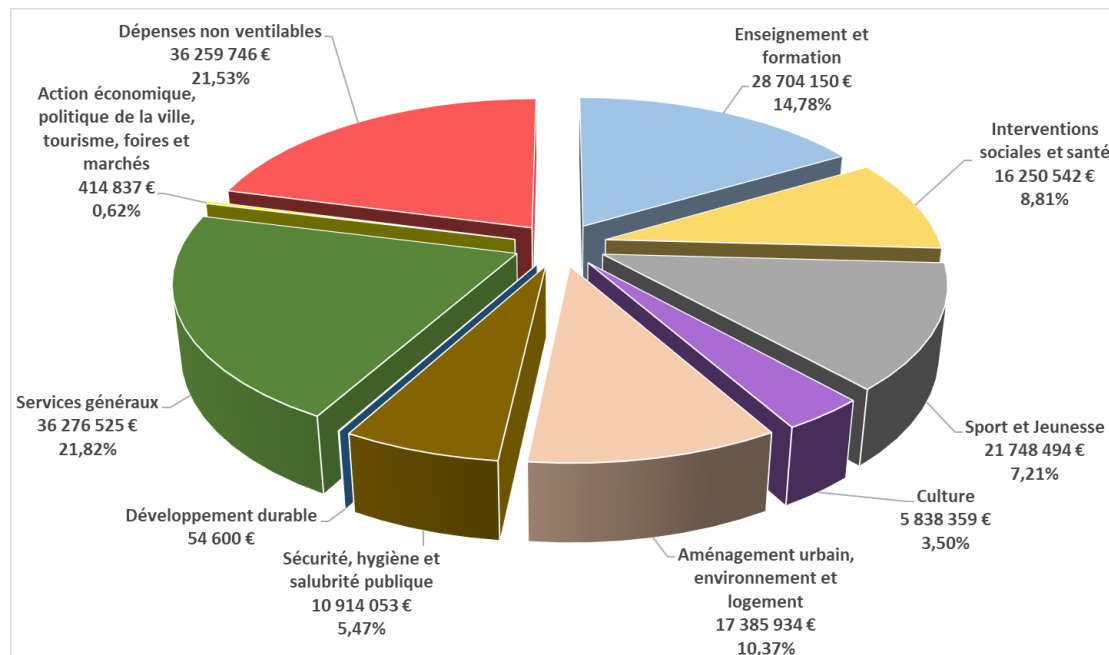
Bien que le développement durable, politique publique municipale transversale par nature, soit présente dans l'ensemble des dispositifs de la collectivité, un budget spécifique est identifié sur cet enjeu prioritaire pour la municipalité. Ainsi, au-delà des crédits dédiés en investissement aux enjeux de développement durable, une enveloppe de 42 000 € sera dédiée au portage de projets sur ce volet :

- La mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et la valorisation des bio-déchets : Afin de répondre aux objectifs de réduction du gaspillage alimentaire, et afin de s'inscrire dans les orientations du programme municipal qui visent à l'adoption d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, nous proposons, en lien avec la direction de l'Éducation, de mener une étude au sein des offices de restauration des écoles. Cette action permettrait également de s'inscrire dans les objectifs d'économie circulaire et durable définis dans le PCAET de GPSEA ;
- La conduite d'actions de sensibilisation au développement durable, avec la mise en place d'un programme d'interventions dans les établissements scolaires dans le cadre de la semaine du développement durable ;
- La refonte et l'approfondissement du tri sélectif au sein des services municipaux.

Un travail partenarial sera par ailleurs conduit avec le SMIDTDUVM sur les enjeux de gestion et de réduction des déchets.

Par ailleurs, commune subventionne sept associations œuvrant pour le développement durable pour un montant de 12 600 €

Répartition des dépenses réelles par fonction (173 847 240,00 €)



2. Les recettes de fonctionnement et l'équilibre

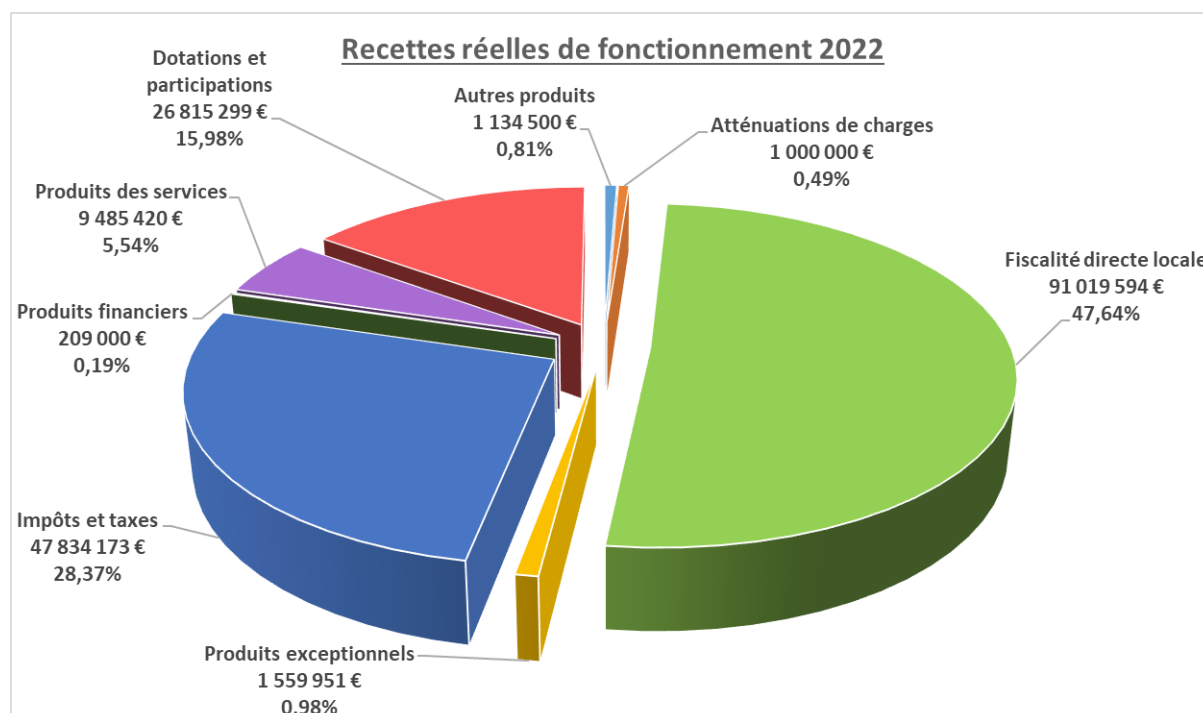
Les recettes de l'exercice 2022 s'élèvent à 187 705 130,00 € contre 180 121 567,82 € en 2021.

Elles se composent de recettes réelles, de l'excédent de fonctionnement reporté et des recettes d'ordre :

- les recettes réelles qui s'élèvent à 171 469 806 € en 2022 contre 171 469 806 € en 2021, sont en hausse de 4,43 % ;
- la reprise de l'excédent de fonctionnement en 2022 s'élève à 7 825 293,19 € contre 7 851 761,82 € en 2021 ;
- les recettes d'ordre s'élèvent à 821 900 € en 2022 contre 800 000 € en 2021.

	BP 2021	BP 2022	Variation
Produits des services	8 861 478,00 €	9 485 420,00 €	7,04%
Fiscalité directe locale	86 510 862,00 €	91 019 594,00 €	5,21%
Impôts et taxes	47 318 759,00 €	47 834 173,00 €	1,09%
Dotations et participations	25 734 899,00 €	26 815 299,00 €	4,17%
Autres produits	1 000 765,00 €	1 134 500,00 €	13,36%
Produits financiers	230 757,00 €	209 000,00 €	-9,43%
Produits exceptionnels	855 196,00 €	1 559 950,81 €	82,41%
Atténuations de charges	957 000,00 €	1 000 000,00 €	4,49%
Total recettes réelles	171 469 806,00 €	179 057 936,81 €	4,43%
Recettes d'ordre	800 000,00 €	821 900,00 €	2,74%
Total recettes d'ordre	800 000,00 €	821 900,00 €	2,74%
Excédent de fonctionnement reporté	7 851 761,82 €	7 825 293,19 €	ns
TOTAL	180 121 567,82 €	187 705 130,00 €	4,21%

Répartition des recettes réelles par nature (179 057 936,81 €)



2.1. Les produits des services et du domaine (9 485 420 € en 2022 contre 8 861 478 € en 2021)

En 2021, les produits des services et du domaine ont été impactés par la crise sanitaire. Les inscriptions du BP 2022 sont fondées sur des prévisions de recettes plus proches des recettes réalisées sur l'exercice 2019.

Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers et ses partenaires. Elles sont constituées principalement :

- des produits issus de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et aux séjours de classes découvertes en fonction de leur quotient familial (2 510 000 € en 2021 et 2 805 000 € en 2019)2 575 000 €
- du remboursement des personnels communaux mis à disposition à Créteil-Habitat-SEMIC pour 230 000 € et à Grand Paris Sud Est Avenir pour 1 783 000 €...2 013 000 €
- des produits issus de la participation des familles à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), à l'accueil périscolaires et aux centres de vacances (1 446 200 € en 2021) 1 651 200 €
- des produits issus de la facturation des prestations du service parcs et jardins (850 000 € en 2021).....890 000 €
- des produits issus de la fourniture de repas aux personnels municipaux au sein des restaurants administratifs..... 175 000 €
- des produits issus de la gestion des parkings municipaux et des places de stationnement.....320 000 €
- des produits issus de l'occupation des équipements à vocation sportive tels que les salles de sports et les gymnases (107 000 € en 2021).....177 000 €
- du remboursement des frais de prises de carburant et de réparation des véhicules, des frais d'affranchissement, des abonnements téléphoniques, des charges locatives de ses locaux par le CCAS..... 151 000 €
- de la redevance d'occupation du domaine public versée par la société People & Baby dans le cadre de la gestion, en délégation de service public, de la crèche des Abeilles 125 000 €

2.2. Les recettes de la fiscalité indirecte (47 318 759,00 € en 2022 contre 46 340 759,00 € en 2021)

Les recettes de la fiscalité indirecte sont les suivantes :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 3 300 000 € comme en 2021 ;
 - la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 1 000 000 € comme en 2021 ;
 - la taxe locale sur la publicité extérieure pour 310 000 € (350 000 € en 2021) ;
 - la taxe de séjour pour 350 000 € (200 000 € en 2021), cette augmentation étant liée à l'ouverture de deux nouveaux hôtels à la Pointe du Lac.
 - les droits de voirie pour 85 000 € (75 000 € en 2021) ;
 - la taxe sur les pylônes électriques pour 36 414 € contre 35 000 € en 2021
- Les autres recettes de la fiscalité indirecte sont :
- l'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 37 291 759 en 2021. Cette ACM, qui est figée afin d'assurer la neutralité budgétaire par rapport aux équilibres financiers antérieurs à la création de la Métropole, est composée de deux parts :
 - *l'attribution de compensation* historiquement versée par Plaine Centrale, à hauteur de 22 805 007 € qui correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de l'ex-communauté en 2001 minoré de 11 143 € au titre des charges transférées à la Métropole du Grand Paris suite aux transferts des compétences Environnement, Développement économique et Aménagement d'intérêt Métropolitain.
 - *la dotation de compensation de la part salaire*, recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).
 - du Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) estimé pour 2022 à 5 461 000 € contre 5 067 000 € au BP 2021 et 5 460 472 € notifié en 2021 ;

2.3. Les dotations et participations (26 815 299 € en 2022 contre 25 734 989 € en 2021)

2.3.1. La dotation forfaitaire (10 891 000 € en 2022 contre 10 980 000 € en 2021)

Contrairement au discours gouvernemental, la dotation forfaitaire de la commune subira cette année encore une nouvelle baisse, compte tenu de la ponction visant à financer la croissance des dotations de péréquation verticale. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation de la population recensée au titre de 2022 qui s'établit à 93 722 habitants, contre 92 737 en 2021.

Aussi, la dotation forfaitaire estimée pour 2022 s'élève à un montant de 10 891 000 € contre 10 980 000 €.

2.3.2. Les dotations de péréquation verticale (8 879 000 € en 2022 contre 8 023 561 € en 2021)

2.3.2.1. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale estimée pour 2022 s'élève à un montant de 7 006 000 € contre un réalisé de 6 718 498 € en 2021 (montant notifié).

2.3.2.2. La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004, est l'un des mécanismes de péréquation verticale versée par l'État.

Le montant estimé pour cette dotation pour 2022 pour la commune s'élève à 1 873 000 € contre un réalisé de 1 709 124 € en 2021.

2.3.3. Les autres participations ou dotations (7 045 299 € en 2022 contre 6 353 989 € en 2021)

Les autres participations ou dotations sont en hausse par rapport à 2022, du fait notamment de la subvention versée par l'ARS pour le fonctionnement du centre de vaccination.

Elles comprennent, notamment :

- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières, estimée à hauteur de 1 948 292 € en 2022 contre 1 581 765 € en 2021 ;
- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF pour le volet enfance 1 690 000 € pour le volet enfance au titre des dépenses 2021 ;
- 590 082 € au titre de la convention globale territoriale en cours de négociation avec la CAF. Cette convention globale territoriale remplace le CEJ à compter de 2022.
- la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF estimée à 947 270 € ;
- la subvention pour la cité éducative versée par de la direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne pour 153 000 € ;
- le versement du FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries éligibles réalisées au titre de 2021, pour 91 000 € ;
- la dotation de l'État pour les titres sécurisés est estimée à 81 630 € ;
- la participation de l'ARS pour prendre en charge une partie des dépenses relatives au Centre de Vaccination de 572 777 €. Ce montant prévisionnel correspond au solde 2021 et au premier semestre 2022.

2.4. Les recettes réelles diverses (3 903 450,81 € en 2022 contre 3 043 718 € en 2021)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 134 500 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 1 000 000 €, les produits financiers (recettes liées à un contrat de SWAP) pour 209 000 € et 1 559 950,81 € de produits exceptionnels, dont 1 343 950 € en boni de liquidation repris par anticipation sur les ZAC (357 000 € correspondant au solde de la ZAC des Sarrazins et 986 950 € correspondant à la moitié du boni prévisionnel de la ZAC de la Pointe du Lac).

2.5. Les recettes d'ordre (821 900 € en 2022 contre 800 000 € en 2021)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent une inscription budgétaire de 200 000 € relative à la valorisation des travaux effectués en régie, une inscription de 600 000 € relative au dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements et 21 900 € correspondant à l'étalement de subventions des subventions versées par le FIPHP pour l'achat de mobiliers pour les personnes en situation de handicap

2.6. La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2021 (7 825 293,19 € en 2022)

L'exécution du budget de fonctionnement 2021 fait ressortir un excédent de clôture de 15 947 140,99 €.

Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement et des reports, le résultat de fonctionnement restant à affecter s'élève à 7 825 293,19 €.

Cette reprise anticipée de 7 825 293,19 € en recettes de fonctionnement dans le cadre du budget primitif est effectuée au vu du compte de gestion 2021 et de la fiche de résultat validés par le comptable public.

Cette affectation sera soumise à l'approbation du conseil municipal à l'issue du vote du compte administratif 2021 lors d'un prochain conseil municipal.

2.7. La fiscalité directe (91 019 594 € en 2022 contre 86 510 862 € en 2021)

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2022, le produit de la fiscalité directe est désormais composé des éléments suivants :

2.7.1. Le produit de foncier bâti :

2.7.1.1. Le produit de foncier bâti est composé du produit issu de la base avec l'effet taux et de l'allocation compensatrice liée à la suppression de la taxe d'habitation :

La base de foncier bâti évolue de +2,9 %. Ce pourcentage d'évolution est dû :

- à la revalorisation législative forfaitaire de 3,4 % des bases de locaux d'habitations, et des locaux industriels ;
- à la revalorisation forfaitaire de 0,7 % des bases des locaux professionnels ;
- à des retours à impositions ;
- A des effets consécutifs à l'application de la réforme de la TH et l'intégration aux bases foncières communales des bases départementales, qui se traduisent notamment par un régime d'exonérations moins favorable à la commune.

	Bases réelles 2021	Bases prévisionnelles 2022	Variation (en %)
Taxe Foncier Bâti	151 531 663 €	155 930 000 €	2,90%

Au regard de la nécessité de préserver nos capacités d'autofinancement et d'investissement, le BP 2022 intègre des prévisions de recettes fiscales incluant une évolution de 1% du taux de taxe foncière, portant ainsi le taux sur les nouvelles bases de foncier bâti à 42,12 %.

2.7.1.2. L'allocation compensatrice

Le produit de l'allocation compensatrice est obtenu en multipliant la base de foncier bâti, y compris établissements industriels au coefficient correcteur. Le dernier coefficient correcteur notifié à la commune par la DDFIP en janvier 2022 s'élève à 1,350513.

Le produit attendu de cette allocation s'élève à 23 080 127 €.

2.7.2. Le produit de foncier non bâti

La base de foncier non bâti a été notamment revalorisée avec l'indice forfaitaire législatif de 3,4%.

	Bases réelles 2021	Bases prévisionnelles 2022	Variation (en %)
Taxe Foncier non Bâti	196 980 €	217 900 €	10,62%

2.7.3. Le produit de taxe d'habitation hors résidences principales

La base de taxe d'habitation hors résidence principale a été notamment revalorisée avec l'indice forfaitaire législatif de 3,4%.

	Bases réelles 2021	Bases prévisionnelles 2022	Variation (en %)
Taxe d'habitation hors résidence principale	7 089 970 €	7 322 408 €	3,28%

En 2021, la DDFIP a opéré un travail de mise à jour des bases de taxe d'habitation hors résidences principales, conduisant à un produit supplémentaire de 700 000 € pour la commune.

Cet élément conjugué aux revalorisations des bases explique la variation du produit de fiscalité entre le BP 2021 et le BP 2022.

	Produit fiscal 2022 (en €)
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	2 149 859
Taxe Foncier Bâti	88 757 843
Taxe Foncier Non Bâti	111 892
TOTAL	91 019 594

Il vous est, par conséquent, Madame, Monsieur, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2022 ;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2022 de la manière suivante :
- Taxe sur le foncier bâti : 42,12 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 51,35 %.
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 13 020 000 € ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale à hauteur de 13 594 900 € pour 2022;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 50 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Diocésaine de 150 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- et d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 à hauteur de 7 825 293,19 € à la section de fonctionnement.